

## LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL

Cette fiche est le complément régional de la fiche ACTUEL Cidj n° 8.26 «Le volontariat international». Elle recense les ONG de la région Nord-Pas de Calais, et les associations agréées pour l'envoi de Volontaires, à l'étranger, dans le cadre du VSI, du SVE et du SCI. Des informations sur les modalités d'accès et d'inscription au VIE/VIA sont également détaillées.

I – LE VIE ET LE VIA > Les volontariats professionnalisants

II – LE SVE > Volontariat Européen

III – LE SCI > Service Civique à l'International

IV – LE VSI > Volontariat de Solidarité Internationale

V – LES ONG DANS LE NORD-PAS DE CALAIS

VI – ADRESSES ET RESSOURCES EN NORD-PAS DE CALAIS

### I – LE VIE ET LE VIA

**Le Volontariat International en Entreprise ou en Administration** a pris le relais des formes anciennes du service national en coopération, mais est ouvert à un plus large public et est mieux adapté aux besoins de la vie civile.

Il s'adresse aux jeunes hommes et aux jeunes femmes âgées, de 18 à 28 ans, de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, en règle avec les obligations du service national de leur pays. Le recrutement s'effectue sur les compétences et/ou l'expérience.

Le V.I est placé sous la tutelle de l'Ambassade de France. Les missions, d'une durée s'échelonnant entre 6 et 24 mois, sont rémunérées entre 1190 et 2900 euros par mois (selon la destination) pour la plupart d'entre elles et s'effectuent :

- en entreprise (VIE),
- au sein d'une structure française, publique ou para-publique, relevant du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes ou du Ministère de l'Economie et des Finances ou dans une structure publique locale étrangère (gouvernement, ministères, municipalités, centres de recherche et universités publiques) ou auprès d'organisations internationales ou d'associations agréées (VIA).

Pour toute personne intéressée par le VIE ou le VIA, la structure unique d'accueil, d'information et de dépôt de candidature est le Centre d'Information sur le Volontariat International (CIVI), où une salle de documentation spécialisée ainsi qu'une salle multimédia permettant de déposer sa candidature via le site internet du CIVI sont à la disposition du public.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au CIVI :

#### **CENTRE D'INFORMATION SUR LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL**

77 Boulevard Saint-Jacques

75014 PARIS

☎ 08 10 10 18 28 (numéro Azur) ou 01 40 73 36 74

Web : [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)

## II – LE SVE : Service Volontaire Européen

**Le Service Volontaire Européen** permet aux jeunes âgés de 18 à 30 ans de passer jusqu'à 12 mois à l'étranger comme volontaires européens pour contribuer à des projets locaux d'intérêt général.

Dans ce cadre, le volontaire sera amené à effectuer une mission dans des organisations à but non lucratif (associations ou collectivités), dans différents domaines : social, écologique et environnemental, artistique et culturel, nouvelles technologies, loisirs et sports...

La durée du volontariat est généralement comprise entre 2 à 12 mois mais des missions plus courtes sont possibles (2 semaines à 2 mois pour les jeunes « moins autonomes » avec un tutorat spécifique pour les 15-17 ans).

Les activités doivent être utiles à la communauté d'accueil, liées au développement local, à la solidarité et apporter une ouverture européenne. Elles sont à but non lucratif et non rémunérées.

Les frais du voyage du domicile au lieu d'accueil, le logement, la nourriture, les transports locaux, la formation linguistique et la formation technique sont pris en charge par les structures d'envoi et d'accueil. Le volontaire reçoit également de l'argent de poche (somme forfaitaire variable selon les pays). De plus, Le volontaire est couvert automatiquement par une assurance de groupe.

**Pour pouvoir partir en SVE, il vous faut d'abord contacter une organisation d'envoi.**

Plusieurs mois sont nécessaires entre le premier contact avec une organisation d'envoi et l'élaboration avec celle-ci de votre demande de subvention pour un projet précis.

De plus, les organisations d'envoi et d'accueil doivent respecter un calendrier précis pour déposer la demande de subvention. Le délai peut donc atteindre 5 à 6 mois avant votre départ effectif.

**Les jeunes intéressés par le SVE peuvent chercher une structure d'envoi et une structure d'accueil sur la base de données SVE (en anglais) : [http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei_en.cfm)**

Ils peuvent également s'adresser à l'une des structures d'envoi suivantes :

### **Organisations d'envoi en Nord-Pas de Calais :**

#### **ASSOCIATION « ADICE »**

2, avenue Jean Lebas  
59100 ROUBAIX  
☎ 03 20 11 22 68  
[www.adice.asso.fr](http://www.adice.asso.fr)

#### **ASSOCIATION « SCI NORD »**

75, rue du Chevalier français  
59000 LILLE  
☎ 03 20 55 22 58  
Email : [scinord@scinord.fr](mailto:scinord@scinord.fr)  
[www.scinord.fr](http://www.scinord.fr)

#### **MISSION LOCALE DE LENS-LIEVIN**

91 avenue Jean-Jaurès  
62800 Liévin  
☎ 03 21 74 80 40  
**S'adresse uniquement au public de la Mission locale.**

#### **MISSION LOCALE - LILLE**

3, rue Jeanne Maillotte  
59000 LILLE  
☎ 03 20 14 85 50  
[www.reussir-lille.fr/-Mission-Locale-de-Lille-](http://www.reussir-lille.fr/-Mission-Locale-de-Lille-)  
**S'adresse uniquement au public de la Mission locale.**

#### **MISSION LOCALE EN PAYS D'ARTOIS**

2-6 voie Bossuet, Résidence Saint Pol  
BP 278  
62005 ARRAS CEDEX  
☎ 03 21 71 83 93  
Web : [www.ml-enpaysdartois.fr](http://www.ml-enpaysdartois.fr)  
**S'adresse uniquement au public de la Mission locale.**

## III – Le Service Civique International

### Qu'est ce que le Service Civique ?

Le Service Civique est un dispositif mis en place par l'Etat qui permet de s'engager, pour une période de 6 à 12 mois dans une mission en faveur de la collectivité. **Pour être volontaire, il faut avoir entre 16 et 25 ans** et posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

L'accomplissement de la mission d'intérêt général est proposé dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires : ***culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.***

### Quelles conditions ?

**Aucune autre condition n'est requise**, ni en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable. **Ce sont les savoir-être et la motivation qui comptent avant tout.**

Une indemnité de 467,34 euros nets par mois est directement versée au volontaire par l'Etat, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. La structure d'accueil contribue à une rémunération complémentaire en espèces ou en frais de transports/restauration à hauteur de 106.30 €. Certains jeunes (bénéficiaires du RSA, d'une bourse...) peuvent obtenir un complément financier de 106.50 €/mois. Les volontaires en Service Civique bénéficient d'une protection sociale intégrale.

### Comment s'engager pour une mission à l'international ?

Suivant la loi de mars 2010 instituant le Service Civique, il est possible de réaliser sa mission à l'étranger. Parmi les 9 thématiques prioritaires, figure « ***le développement international et l'aide humanitaire*** ». Pour l'instant, le Service Civique à l'international n'est que peu développé par rapport aux missions en France. Néanmoins, il suscite un intérêt des importants de la part des jeunes.

**Pour postuler** > il est nécessaire de faire votre recherche pour un volontariat à l'international sur le site [www.servicecivique.gouv.fr](http://www.servicecivique.gouv.fr), de créer votre profil et de contacter le référent de la structure à laquelle vous candidater.

### Plus d'informations sur le service civique international en région Nord-Pas de Calais

#### **DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE JEUNESSE ET SPORTS**

35, rue Boucher de Perthes

59044 LILLE Cedex

☎ 03 20 14 42 42

[www.drdjs-nordpasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drdjs-nordpasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr)

#### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU NORD**

175 Rue Gustave Delory

BP 2008 59011 Lille Cedex

☎ 03 20 18 33 33

#### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS**

14, Voie Bossuet

Résidence St Pol - BP 20960

62033 ARRAS Cedex

☎ 03 21 23 87 87

[www.ddjs-pasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.ddjs-pasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr)

## IV – LE VSI : Volontariat de Solidarité Internationale

**Le Volontariat de Solidarité Internationale** est un volontariat de type associatif, accompli exclusivement au sein d'organisations non gouvernementales et est régi par la loi N°2005-159.

Celles-ci sont libres de sélectionner leurs volontaires pour des missions de durée variable (minium d'1 an et de 6 ans maximum) sur des programmes qu'elles définissent et de les affecter dans le champ géographique de leur compétence.

A l'heure actuelle, une trentaine d'associations françaises sont agréées pour le volontariat de solidarité internationale. Elles interviennent le plus souvent en étroite liaison avec leurs partenaires de la société civile du pays d'accueil. Les volontaires peuvent être affectés, en outre, sur des projets soutenus par les ambassades ou par les collectivités territoriales, dans le cadre de la coopération décentralisée.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes n'a pas de relations directes avec les volontaires. Il cofinance leurs missions via les associations, dès lors que leur durée atteint au moins 12 mois.

Les aides prévues par la loi concernent principalement la formation obligatoire du volontaire avant départ, sa couverture sociale, sa réinsertion professionnelle et sa réinstallation en France. Les associations agréées se répartissent en trois catégories principales :

- les associations confessionnelles qui envoient le plus grand nombre de volontaires : la Délégation catholique à la coopération (DCC), le Service de Coopération et de développement (SCD), le DEFAP...
- les associations humanitaires pour lesquelles le volontariat est d'abord un moyen de recruter un personnel qualifié sur des missions spécifiques, en complément de leur personnel salarié : Action contre la faim, Médecins du monde...

Le « **Comité de liaison des ONG de volontariat** » (**CLONG-Volontariat**) est un collectif d'associations agréées d'envoi de volontaires, soutenu par le ministère des Affaires étrangères et européennes et dont la vocation est notamment d'assurer la promotion du volontariat de solidarité internationale et d'informer les associations et les particuliers.

Les modalités de prise en charge et la liste des associations agréées sont consultables sur le site de CLONG Volontariat : [www.clong-volontariat.org](http://www.clong-volontariat.org)

### **CLONG VOLONTARIAT**

(Comité de Liaison des ONG de Volontariat)

14 passage Dubail

75010 PARIS

☎ 01 42 05 63 00

Email : [clong@clong-volontariat.org](mailto:clong@clong-volontariat.org)

Web : [www.clong-volontariat.org](http://www.clong-volontariat.org)

Par ailleurs, **le collectif France-Volontaires**, outre l'envoi de volontaires, renseigne via le n° AZUR 0811061010 toutes les personnes qui souhaitent partir en volontariat, notamment en VSI.

### **BUREAU DE FRANCE-VOLONTAIRES A LILLE**

81bis rue Gantois

59000 LILLE

Email : [delphine.bignan@france-volontaires.org](mailto:delphine.bignan@france-volontaires.org)

### **FRANCE VOLONTAIRES**

6, rue Truillot - BP220

94203 IVRY SUR SEINE Cedex

☎ 01 53 14 20 30

Web : [www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)

## V – ONG DANS LE NORD-PAS DE CALAIS

Les ONG locales et des collectivités territoriales font appel à des VSI en fonction de leurs besoins. Les offres sont généralement diffusées au niveau national par la structure d'envoi qui conventionne avec l'ONG locale ou la collectivité.

On distingue :

- Les associations d'envoi avec un recrutement national : SCD, DEFAP, Guilde du Raid,...
- Les associations d'envoi ayant un recrutement national mais disposant d'une antenne dans la région : les urgentistes, la DCC, France-Volontaires...
- Quelques ONG locales font appel à des VSI : ELANS, ESSOR, LE PARTENARIAT

**Coordonnées des ONG locales :** [www.agiralinternational.fr](http://www.agiralinternational.fr) et base de données des acteurs de solidarité internationale en région Nord-Pas de Calais : [www.lianescooperation.org/spip.php?rubrique18](http://www.lianescooperation.org/spip.php?rubrique18)

## VI – ADRESSES et RESSOURCES EN NORD-PAS DE CALAIS

### LIANES COOPERATION

Maison de la Nature et de l'Environnement  
23 rue Gosselet  
59000 LILLE  
☎ 03 20 85 10 96  
Email : [lianescooperation@wanadoo.fr](mailto:lianescooperation@wanadoo.fr)  
Web : [www.lianescooperation.org](http://www.lianescooperation.org)

### CRDTM

Centre Régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité Internationale  
Maison de la Nature et de l'Environnement  
23 rue Gosselet  
59000 LILLE  
☎ 03 20 53 80 14  
Email : [crdtm@asso.globenet.org](mailto:crdtm@asso.globenet.org)  
Web : [www.crdtm.fr](http://www.crdtm.fr)  
*Il existe également trois relais à Valenciennes, Loos-en-Gohelle et Maubeuge*

### Agir à l'international / DRAPP SI

DISPOSITIF REGIONAL D'APPUI AUX PORTEURS DE PROJETS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE  
Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités  
23 rue Gosselet  
59000 LILLE  
☎ 03 20 88 46 60  
Email : [agiralinternational@drapp.fr](mailto:agiralinternational@drapp.fr)  
Web : [www.agiralinternational.fr](http://www.agiralinternational.fr)

### CDSI

Centre de documentation, d'information et d'animation pour le Développement et la Solidarité Internationale  
19 rue de Wicardenne  
62200 BOULOGNE-SUR-MER  
☎ 03 21 31 12 02  
Email : [cgsiboulogne@ritimo.org](mailto:cdsiboulogne@ritimo.org)

- La fiche technique sur le volontariat international réalisée par Lianes Coopération sur le site : [www.lianescooperation.org](http://www.lianescooperation.org)
- Le répertoire des structures d'accompagnement des porteurs de projets de solidarité internationale en région Nord-Pas de Calais : [www.agiralinternational.fr](http://www.agiralinternational.fr)
- N'hésitez pas à consulter d'autres fiches documentaires Actuel CIDJ ou Actuel Nord-Pas de Calais :
  - Fiche Actuel Nord-Pas de Calais n°8.1 : **Carnet d'adresses d'acteurs de mobilité**
  - Fiche Actuel CIDJ n°8.26 : **Le volontariat international**
  - Fiche Actuel CIDJ n°2.09 : **Les métiers de l'humanitaire**
  - Fiches Actuel CIDJ n°5.611 et Fiche Actuel Nord-Pas de Calais n°5.611 : **Les chantiers de jeunes bénévoles**
  - Fiche Actuel Nord-Pas de Calais n°5.62 : **Les aides au projet**

Et bien d'autres fiches (par pays, pour les études, travail, santé, logement, formations...) dans votre centre d'information jeunesse : [www.crij-npdc.fr](http://www.crij-npdc.fr) > Europe et International > Volontariats.